Cm
FRC
6703

LE PATRIOTE ISOLÉ,

OU

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES

Sur l'Assemblée des Notables, & l'état actuel de la France.

J'OUVRE le grand livre des tems ; c'eſt celui du cœur humain. Qu'y vois-je ? L'homme par ſon eſſence né libre & iſolé comme tout ce qui reſpire, n'ayant pour but que ſa conſervation, & flottant ſans ceſſe entre la crainte & l'eſpoir, trouver enfin dans ſa raiſon l'étonnant privilége d'une arme défenſive contre les attaques les plus dangereuſes ; j'y vois ce chef-d'œuvre du Créateur oppoſer à l'inclémence des airs la dépouille des monſtres que ſon adreſſe a détruits, en rendre graces à

l'Être ſuprême, & ſe formant une cabanne de rameaux enlacés ; je l'apperçois auprès de ſa timide compagne, s'y délaſſant des fatigues de la journée par les douceurs du repos & de l'amour.

Quel changement à ſon réveil ! De nouveaux dangers le menacent ; un torrent inondateur lui ravit l'unique aſyle qu'il s'était aſſuré..... La terreur s'empare de ſes ſens, il fuit, il erre à l'aventure ; puis ſe rappellant avoir oublié l'objet de ſes affections, il revient ſur ſes pas, & le chargeant ſur ſes épaules, gravit de montagnes en montagnes juſqu'à ce qu'il ſuccombe..... ou que l'œil du Très-haut, ſans ceſſe ouvert ſur lui, oppoſe à ſa rencontre un ou pluſieurs de ſon eſpece également infortunés.

C'eſt alors que le calme & l'étonnement ſe ſuccedent rapidement dans les eſprits : le ſouvenir des maux paſſés fait place à l'eſpoir d'un bien futur ; l'intelligence, fille du beſoin, ne tarde pas à créer entr'eux des ſignes conſolateurs, qui, ouvrant bientôt une libre communication à la penſée, ſe trouvent à l'inſtant éclipſés par un langage quelconque, mais ſuffiſant aux moyens de pourvoir à la sû-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

reté générale. Ces moyens une fois discutés, tel ou tel sentiment l'emporta sans doute ; & posant les limites de la liberté absolue de l'homme, le détermina à en sacrifier une portion pour la sauvegarde du reste.

L'espece humaine n'a pu devenir sociale que de cette maniere : mais de cette portion sacrifiée aux premiers besoins de la vie, qu'en résulta-t-il ? L'amour-propre, origine des vertus & des vices, qui, depuis que l'homme est en société, ont toujours entraîné son ame dans leur perpétuelle fluctuation, sans jamais diminuer l'intérêt personnel, premier mobile de toutes ses actions ; preuve infaillible qu'il naquit libre, & que, malgré les rapports continuels établis par la loi naturelle entre lui & ses semblables, pour l'amour de tous individuellement ; si la prudence n'eût établi d'autres loix, trop souvent méprisées, il ne serait point d'excès où le droit du plus fort tant au moral qu'au physique, ne le portât, s'il ne consultait que l'amour de soi.

L'égoïsme fut donc de tous les tems. L'innocence de la vie patriarchale a donc, chez tous les peuples passé comme un

ſonge. L'homme en ſociété eut donc à peine ſatisfait aux preſſants beſoins de la nature, qu'il ſe livra au déſordre de ſes paſſions, & que, ſubiſſant alternativement le joug des différents gouvernements établis ſuivant les circonſtances, il crut enfin réparer ſes pertes, en découvrant l'or, ce repréſentatif convenu des beſoins qu'il s'étoit créés. Conſolation éphémere! coupable métal! dont la pureté a corrompu les cœurs, en mettant à ſon prix la ſubtilité des différences entr'eux.

L'inégalité des conditions, chimere aux yeux de la nature, n'en doit pourtant pas être une à ceux de l'homme ſocial; j'en conviens: les ſervices rendus aux nations par les grands hommes qui les ont éclairées ou défendues ont ſans doute beaucoup mérité d'elles; mais en les élevant au-deſſus du commun de leurs ſemblables, elles ne leur ont pas donné le privilége de vivre indépendamment du ſol qu'ils habitaient; la choſe était impoſſible: la terre, cette bonne mere nourriciere de tous, ne leur en prodiguait pas moins également ſes dons; & je ſuis perſuadé, que lors de la détreſſe des moindres peuplades, l'intérêt général exigeant une por-

tion du ſuperflu des travaux de leurs habitans, ceux qu'elles avaient choiſis pour leur ſervir de guides, euſſent rougis d'être exceptés de la loi commune : la diſtinction dont ils jouiſſaient leur avait ſans doute coûté des ſacrifices pour le bien de la patrie ; & s'arrêter en un ſi beau chemin, eût été pour eux une déraiſon dont la ſimplicité de leurs mœurs les rendait incapables.

D'où vient donc que parmi les nations les plus policées, chez les peuples où les arts & les ſciences ont fait le plus de progrés, l'égoïſme des jouiſſances particulieres l'a toujours emporté ſur le bonheur commun ? Ah ! le voici : c'eſt parce que la nature ne perdant aucuns de ſes droits ſur l'homme, ce dernier a cru ſe dédommager de ſa portion de liberté perdue dans la ſociété, en convertiſſant le ſuperflu de ſes beſoins phyſiques en un équivalent en eſpeces : aveuglement d'autant plus étrange, qu'il s'eſt davantage enchaîné, & que les beſoins moraux de l'eſpece humaine, renaiſſant à chaque pas, quelque bien qu'ils ſoient ſatisfaits, ne font que l'étourdir ſur les principes de la loi naturelle : principes d'autant plus

sûrs, qu'eux seuls suffisaient de dédommagements à la liberté totale, après laquelle il court vainement. Eh ! qu'importeroit sa vaine prétention, si la plus grande partie des hommes ses égaux n'était pas la victime de ses folies ? Rien. Que l'on parcoure l'histoire des Empires; on y verra que l'oppression du pauvre par le riche en a toujours détruit l'opulence, en accélérant leurs révolutions. Les vues patriotiques des différents législateurs ont bien pour la plûpart eu l'équité pour guide, suivant les circonstances. Eh ! comment ne l'eût-elle pas été ? Le terme de la Puissance suprême est de ne vouloir que le bien : mais ces vues ayant toujours été interceptées par un cercle de co-tendants à des portioncules d'élévation, la classe du peuple n'en a jamais ressenti que très-faiblement les effets.

Les Chinois seuls, à travers les vertus & les vices, contraires inséparables de l'homme social, malgré l'inégalité des conditions, émanée chez eux, comme partout ailleurs, de la force & de la faiblesse, du génie & de l'ignorance ; les Chinois seuls, ont eu la sagesse de ne jamais perdre de vue que la terre était

le centre commun de l'homme, que tous en recevaient leur subsistance, & que le pouvoir, l'imagination, l'esprit, le goût & l'industrie, n'étaient que des différences de conventions, ou d'organisations particulieres accordées par l'influence de ses dons, mais qui toutes devaient rentrer tôt ou tard avec lui dans son sein, comme tous les êtres qui respirent.

Il n'est donc pas étonnant que ce peuple ait devancé tous les autres dans les connaissances humaines; que l'inégalité des fortunes & des conditions n'en ayent pas tout-à-fait aliéné les esprits: la sagesse de ses loix l'en préservait. Les préjugés, les grandeurs tant spirituels que temporels, ont bien quelquefois troublé sa tranquillité par des divisions; mais la perfectibilité de sa constitution n'en souffrit jamais. La cause en est simple: c'est que le Chinois n'a rien tant redouté que d'altérer les principes de son existence sociale, qui est de devoir tout au sol qui le nourrit; c'est qu'une juste connaissance, une équitable appréciation du tien & du mien y furent toujours sacrées, dès qu'il fut question des besoins de l'état, & qu'une inégale répartition des tributs de la terre

pour y ſubvenir, n'offenſa jamais la majeſté de ce Peuple par la jalouſie indeſtructible à cet égard du pauvre envers le riche : jalouſie d'autant plus funeſte, que preſque toutes les nations de l'Europe lui doivent la faibleſſe de leurs différentes conſtitutions; tandis que, depuis nombre de ſiécles, le Chinois, tranquille à l'ombre des ſiennes, goûte en paix le fruit de ſes travaux, paye ſans murmures de loyaux tributs à ſon Souverain, & n'a d'autres ſoins que de s'étourdir ſur les viciſſitudes humaines..... & même d'en triompher ; puiſqu'au tems, où le Tartare, jaloux de ſa ſplendeur, envahit ſubitement ſes poſſeſſions ; le ſort des armes, il eſt vrai, le rendit vainqueur ; mais à ſon tour ſubjugué par les loix du vaincu, le réſultat fut de vivre en freres.

N'attribuons cependant pas aux Chinois des vertus étrangeres aux autres hommes. L'expoſition du ſol de cet Empire, la difficulté d'y pénétrer, & l'étonnante fertilité de ſon climat ſont des titres ſuffiſants pour qu'il s'y ſoit établi ſans obſtacle, un nombre infini de rapports généraux & individuels entre ſes habitants. La philoſophie de la raiſon a du s'y main-

tenir ſans peine : où les qualités chimériques rempliſſent & même excedent les deſirs de l'homme, une ſage uniformité des loix s'y promulgue & s'y ſoutient aiſément, ſur-tout lorſqu'elles oppoſent une barriere aux beſoins factices qui pourraient s'y introduire.

Mais les peuples de l'Europe n'ont pu jouir des mêmes avantages que cette portion de l'Aſie privilégiée par la nature. Quelqu'aſcendant qu'il ayent ſur ceux des autres parties de l'Europe, la Chine exceptée, ils ne le doivent qu'au choc perpétuel des circonſtances : leurs ſols n'étant pas également favorables, les émigrations d'un côté, les prétentions des Souverains de l'autre, les coutumes, les préjugés particuliers ou de religion, ne pouvaient qu'entraîner des révolutions qui, faiſant un mélange de toutes ſortes d'individus, en ont bien extrait des connaiſſances précieuſes à l'humanité, mais ne l'ont pas ſauvé du pouvoir de l'arbitraire ; calamité étrangere aux Chinois, qui, du ſein de la tranquillité nous précéda & nous égale en tout ſans l'avoir acheté à pareil prix !

Aujourd'hui qu'une douce philoſophie paraît vouloir être la baſe du ſyſtême

politique des nations Européennes, aujourd'hui que la démarcation des limites de chaque Empire ſemble être fixée par une ſage confédération entre les Princes qui les gouvernent; comment ſe peut-il que notre auguſte & vertueux Monarque, après avoir rendu la liberté des mers au commerce des deux Mondes, après s'être établi médiateur entre les Potentats ſes voiſins, en un mot, avoir donné la paix à l'Europe; comment ſe peut-il, dis-je, qu'il rencontre, non des obſtacles, il n'en eſt pas pour lui, mais de vains préjugés en oppoſitions avec le bonheur de ſes peuples? Bonheur que ſa grande ame deſire, & qu'effectivement il leur procurera en perſiſtant dans la volonté ſuprême de faire mettre à exécutions ſes nobles projets.

Je feuillete mon grand livre, & je découvre le motif de ces oppoſitions; c'eſt que l'habitude de jouir étant devenu dans l'homme ſocial une ſeconde nature, & ſervant de palliatif à ſa liberté totale, il s'en deſſaiſit avec peine, & que, pour ſatisfaire les beſoins de ſon cœur ou ſa vanité, il donne ſouvent au centuple ce dont il ne céderait pas la plus faible partie

pour le bien général : cette vérité eſt dure, mais elle exiſte, & les baſſeſſes pour obtenir & la hauteur pour refuſer, m'en ſont foi. Que de choſes à dire encore à ce ſujet ! Mais revenons à mon intérêt principal.

La France, par ſa fertilité & la beauté de ſon climat, ayant été, plus que tout autre pays, ſujette aux invaſions des peuplades lointaines, à l'envie de ſes voiſins, & aux diviſions entre les Princes qui, par droit d'héritage & de conquête, ont prétendu s'en rendre maîtres ; il était impoſſible que ſon ſein ne fût déchiré par les eſprits de parti ; que ſes différents prétendants n'accordaſſent pas des priviléges & des immunités à ceux qui, embraſſant leurs cauſes, ſe ſacrifiaient pour étendre ou ſoutenir leur puiſſance. A travers ces orages ſont ſurvenues les guerres de religion ; nouvelles prérogatives aux dépens du peuple, aſſez indifférent ſur le choix de ſes maîtres, mais qui ceſſa pourtant de l'être au tems où, par un accord parfait, la loi nommant un ſeul Héritier préſomptif aux droits de ſucceſſion à la couronne de France, il crut du moins, n'ayant qu'un maître, ſe trouver moins malheureux.

La nation ne se fût sans doute pas trompée, si les abus résultants de la tranquillité qui semblait lui être promise, n'eussent opposé à son bonheur les vexations des grands vassaux de la couronne, petits despotes anéantis il est vrai depuis deux siécles, quant aux relations morales entr'eux & le peuple, mais non pour ce qui concerne les priviléges abusifs de leurs possessions territoriales, lorsqu'il est question de secourir l'Etat !

A Dieu ne plaise que je veuille en rien attaquer ce qu'il y a de juste & de légitimement attaché aux titres & aux grandeurs! La noblesse fut dans tous les tems un stimulant trop avantageux au service de la patrie, pour que jamais on osât ternir la pureté de son institution. Mais il doit être permis de discuter ses prérogatives. Ainsi donc avant tout, je me demanderai, qu'est-ce que la noblesse ? C'est si je ne me trompe, une distinction personnelle émanée des Princes envers les sujets qui ont bien mérité d'eux & de leurs pays : distinction devenue héréditaire, afin que les descendants imitent leurs ayeux. Si cette définition est juste, je me demanderai ensuite, en quoi consiste cette distinction?

A remplir les emplois intermédiaires entre le peuple & le Souverain pour l'exemple de l'un, & la satisfaction de l'autre. Or, comme tout emploi a des fonctions particulieres, la qualité de celles de la nobleſſe entraîne de droit des immunités, & l'exempte par conſéquent de toutes ſervitudes perſonnelles inhérentes à la claſſe du peuple. Cette différence une fois établie, quelles doivent être les conſéquences à tirer des autres prétendus priviléges attachés au titre de noble ? Les voici : d'abord qu'ils ſont tous abuſifs, en ce que la nobleſſe, n'offrant qu'une idée abſtraite, favorable ſeulement à la perſonne, il ne ſe peut faire qu'elle s'étende ſur ſes poſſeſſions territoriales, d'où dépend l'exiſtence phyſique de la ſociété; de plus, que ces priviléges, s'ils n'ont pour la plûpart été uſurpés, tous n'ont pu être accordés que par la faibleſſe de caractere ou la néceſſité preſſante des Souverains, qui, pour ſe faire des créatures, ſe ſont vu contraints trop ſouvent d'étouffer le cri de leurs conſciences pour maintenir leur autorité.

D'ailleurs, les exemptions dont les dates ſont très-reculées, n'entraînaient point à

leur époque des ſuites auſſi funeſtes qu'aujourd'hui. La rareté des eſpeces bornait la dépenſe des gouvernements aux beſoins phyſiques des ſoldats qui les défendaient : la tranquillité rétablie, chacun retournait à ſes foyers. Mais, depuis que l'or s'eſt répandu dans la ſociété comme le moteur de toutes les opérations; depuis que le ſort des Empires a dépendu de ſa plus ou moins grande circulation, il a été impoſſible au ſuperflu des matieres premieres de tenir la balance avec le repréſentatif. Les échanges du commerce n'ont-ils pas multipliés les beſoins généraux & particuliers? Les moyens d'attaque & de défenſe ſe ſont-ils ſoutenus par d'autre voie qu'au prix de ce métal? La ſplendeur du trône, le luxe des ſujets, ne ſont-ils pas devenus des néceſſités relatives? Et dans un pays comme la France, où la bonté du ſol eſt ſon premier défenſeur, y devrait-il exiſter une portion de terre qui ne payât un tribut égal en raiſon de ſon produit & des beſoins de l'Etat multipliés par les circonſtances?

Pourroit-on s'imaginer, avec l'eſprit de juſteſſe dont nous faiſons parade, que depuis deux ſiécles, la plus grande partie

des citoyens se trouva sacrifiée à des exemptions abusives, qui, énervant le sol & les cultivateurs, déterminent les enfants de ceux-ci à préférer plutôt de figurer derriere un carrosse que de suivre la vocation de leurs peres? La raison ne se fera donc jamais entendre. Se refuseraitelle de venir à l'appui d'un projet (*) qui, secondant les vues paternelles du plus juste des Rois, assure à son peuple par une équitable répartition des tributs territoriaux, une tranquillité, une consistance intérieure égales à la prépondérance dont il jouit au-dehors.

Nulle circonstance ne se trouva plus propice à l'exécution d'un si vaste projet. Ce n'était point dans des tems de trouble, de ligues, de querelles de religion, qu'il était possible de l'exécuter; ce n'était pas non plus à l'époque de la révolution

---

[*] Le vrai Citoyen ne s'occupe des révolutions ministérielles, qu'autant qu'elles peuvent être avantageuses à son Pays: il ne regarde point au personnel de celui qui propose le bien, et s'il est l'inventeur ou le copiste des projets de ses devanciers. Tout ce qu'un bon Français desire, c'est la félicité publique; et dans ce moment, ce qu'il doit craindre, c'est le bouleversement des opérations entamées, et ce par l'esprit de changement, et la politique de l'amour-propre.

du Cardinal de Richelieu, ni ſous le regne de Louis XIV ; il a bien ſuffi, pour étendre la gloire du premier, de couper la tête de l'hydre dont il eſt ici queſtion, de détruire les influences qui en ſont reſtées. Les conquêtes de Louis-le-Grand, & ſon amour pour les ſciences & les arts ont aſſuré la ſienne. Je n'approfondirai point les motifs qui ont pu retenir Louis XV; mais je vois que c'eſt à la grandeur de ſon Héritier, qu'il était réſervé de fixer par ſes vertus le bonheur de la France.

Plus l'homme de bien réfléchit à l'équité d'un impôt territorial ; & plus il eſt étonné de ne le point voir comme la baſe des perceptions de tout Etat policé, puiſque ce ſerait l'infaillible moyen de le devenir s'il ne l'était pas ; à plus forte raiſon, l'étant, comment ſe refuſer à la ſimplicité d'une reſſource d'autant plus efficace, qu'encon ſolidant les Gouvernements, elle accroîtrait l'amour de la Patrie, & ſerait la reſtauratrice des conſtitutions mal-aſſiſes ou délabrées ? Qu'il ſe trouve un mortel aſſez audacieux pour ſe flatter d'offrir un moyen plus juſte & moins ſujet aux vexations du fort envers le faible.

Pour

Pour ſe pénétrer de cette vérité, il ne faut qu'ouvrir l'Hiſtoire de France ; on y verra dans les premiers tems, cette claſſe du peuple, objet des mépris actuels, ouvrir volontairement ſa bourſe aux ſollicitudes des Souverains ; en ſe rapprochant de nous, on y découvrira l'abus des exemptions, ériger en devoir ce qui n'était qu'un don de pur attachement à la perſonne de ſes maîtres. Plus près, on y apprendra que les circonſtances d'Etat augmentant ſes beſoins, & par conſéquent la détreſſe du pauvre, pour éviter les émigrations, ou de plus grands malheurs, il a fallu recourir à la vénalité des Charges, à des créations d'Offices, on pourrait dire imaginaires ; mais qui ayant à leur eſcorte, des priviléges, ont de plus en plus augmenté la pénurie du cultivateur. Ces moyens portés à l'excès, le ſecours des emprunts eſt donc venu. Quel ſecours ! De miſérables palliatifs du moment ; indiſpenſables pourtant dans l'état des choſes, mais dont le moindre mal eſt d'avoir réveillé l'aſtuce de l'agiotage qui, s'étant allié au monopole, ont ſurchargé la dette du gouvernement, & porté le déſordre dans le commerce, l'induſtrie & même l'agriculture.

Je ne parlerai pas de la bonne-foi qu'ils ont presque anéantie. On verra plus loin que l'origine de sa maladie tient à l'inégalité des perceptions territoriales.

Ne blâmons pourtant point les prédécesseurs de notre auguste Monarque, ni aucun des Ministres qui ont usé de semblables ressources, en guise de celle que Louis XVI prétend mettre en usage. Il faut de grands moyens pour abolir de grands abus; & les circonstances d'un corps politique dépendant de ses relations avec ses voisins, il est trop souvent forcé de s'étourdir sur ses calamités intérieures, même de les aggraver, jusqu'au tems où l'énergie du tempérament national venant à l'emporter, il se trouve enfin dans l'heureuse, mais rare conjoncture, de profiter des loisirs de sa tranquillité, pour détruire les désordres internes que le besoin & ses abus ne manquent jamais de faire éclore en son sein. C'est la position actuelle de la France.

Je compare ce Royaume à un riche héritier qui, ayant eu de longs & dispendieux procès à soutenir, les voit enfin tous terminés à sa plus grande gloire. La dette de l'Etat est l'inévitable suite des frais de la procédure. Mais, quel-

qu'immenſe qu'elle ſoit, l'ordre que Sa Majeſté veut introduire dans la perception de ſes revenus en ſera le réparateur. Cet ordre, il eſt vrai, ne peut immédiatement prendre ſa ſource que dans la juſte répartition d'un impôt territorial. Tout autre parti, quelqu'apparence de bien qu'il offre, ſera toujours ſuſceptible d'éluder l'équité, cette vertu ſublime dont les humains ne peuvent ſe paſſer, dès que l'on veut qu'ils ſoient heureux.

La tortuoſité des différentes opérations antérieures du Gouvernement prouve aſſez que l'eſprit s'égare en s'écartant de cette noble ſimplicité qui doit toujours entretenir les relations des Sujets avec les Souverains.

Vainement l'eſprit des jouiſſances, & l'habitude des droits abuſifs s'oppoſent à la confection du ſublime projet qui remplirait les vœux du Peuple, en ſuppoſant des difficultés à la perception de l'impôt territorial. Comme il eſt ſimple, puiſé dans la nature des choſes, ſa perception ne peut que l'être. Eh ! quoi donc ? Où ſerait la grande difficulté ? Les Curés de Village ne reçoivent-ils pas la dîme des produits de leurs Paroiſſiens ? Eh bien !

leurs Gouvernantes ou le Magiſter ſont chargés de la perception ; & elle eſt bien faite, parce que ces bonnes gens aiment leurs Curés. Que ne feraient-ils pas pour leur Roi ? .... Quelque ridicule que doive paraître cette idée à beaucoup de gens, il n'en eſt pas moins vrai, qu'au point où en ſont les choſes aujourd'hui, la recette d'un tribut quelconque pourrait tomber en de plus méchantes mains.

Au reſte, l'on ne peut qu'attendre d'heureux effets de la régie des adminiſtrations provinciales, dont quelques-unes de nos contrées ont déjà reſſenti les douces influences. C'eſt à ces Aſſemblées reſpectables de chaque Département à découvrir, ſuivant leurs poſitions, la maniere la plus sûre, la plus aiſée & la moins diſpendieuſe pour faire paſſer au tréſor de l'Etat la quotité des produits de cet impôt général, pris ſur le terrein : car, en argent, ah ! ce ſeul mot inſpire la défiance de nouveaux abus ; au lieu qu'en nature, il favoriſe le Laboureur, en le tenant quitte de tout après la récolte : avantage dont il ne peut jouir, ſi comme on l'a vu trop ſouvent, il ſe voit forcé de vendre ſes denrées à vil prix, pour

ſatisfaire à tems aux ſommes qui lui ſont impoſées.

Les pâturages deſtinés aux engrais, les enclos, les jardins & les parcs ſeraient les ſeuls terreins que, par prudence, l'on devrait impoſer en argent.

La liberté du commerce une fois établie dans tout le Royaume, la ſageſſe des adminiſtrations en profiterait pour convertir avantageuſement en eſpeces, les denrées qu'elles auraient fait percevoir, enſuite en dépoſer le montant dans les coffres du Roi.

C'eſt ainſi que l'on en uſe à la Chine depuis nombre de ſiécles; & ce pays-là en ſçait bien autant que nous, quoiqu'il ignore la comparaiſon de la livre de beurre ſi connue du Peuple Français.

L'impôt territorial eſt d'autant plus eſſentiel à l'affranchiſſement des charges de l'Etat, & à la tranquillité de ſes Sujets, qu'en détruiſant les priviléges, il anéantit d'autres abus éclos de l'aſtuce des privilégiés. Ce mot ſemble dur, même hardi & malhonnête : on verra que c'eſt le mot propre.

Suppoſons pour un moment un de ces grands Meſſieurs qui, ſans égard aux

néceſſités de l'Etat, & poſſédant des biens immenſes en fonds de terres, aurait encore la cupidité de s'approprier, en ſupplément de revenu, les droits acquis au Souverain ſur ſes poſſeſſions. Qu'aurait-il à faire? Le voici : il commence par contracter un bail privé avec un Fermier quelconque, pour aſſurer le produit de ſes revenus; enſuite il maſque cette convention par un ſecond acte public qui conſtitue le Fermier-Régiſſeur des biens au compte du Seigneur; lequel ſecond acte élude d'autorité l'impôt du vingtieme au préjudice de l'Etat; & le tournant à celui du Propriétaire, par une diminution convenue, ſoulage ſeulement le Fermier qui, ſans cela, n'aurait pas pris le titre de Régiſſeur.

Cette méthode eſt ſimple comme on voit; & Dieu ſçait comme elle eſt miſe en uſage. Que l'on ajoute à cela l'exemption du Fermier de payer la taille en ſa qualité de ſimple Régiſſeur; & l'on verra que ſur une terre d'environ.... dix mille arpens, ſi le Seigneur en poſſede ſix mille, ce qui n'eſt pas rare, & que la taille à percevoir ſur l'étendue de ce terrein ſoit de vingt ſous par arpent, les

infortunés cultivateurs du reſte payeront ſeuls au Roi dix mille francs de taille, ſans compter leur vingtieme; tandis que le Seigneur & ſon Fermier ſe ſeront diſpenſés du tout par un blanc-ſeing.

Que l'on s'étonne à préſent de la miſere du Peuple, & ſi l'on cherche des biais pour éluder l'impôt territorial? Accoutumés aux larmes des infortunés; les privilégiés y doivent être inſenſibles.

Non, cependant, qu'il ne s'en trouve quelques-uns qui, tendant une main ſecourable aux malheureux, laiſſent à penſer que dans le fond de l'ame, ils deſirent bien ſincérement que les vues paternelles du Monarque ſoient remplies dans toute leur étendue; mais l'eſprit de corps étant indeſtructible, & le tocſin des intérêts particuliers venant à ſonner.... ils ſont obligés de ſuivre le torrent.

Eh, mais... ces Meſſieurs ſeroient bien étonnés, ſi quelqu'un prouvait invinciblement qu'il eſt de leur intérêt de s'aſſujettir à l'impôt territorial, & que tous ne peuvent qu'y gagner! Développons cette aſſertion qui doit paroître biſarre, & commençant par les droits des Nobles, nous finirons par les Privilégiés eccléſiaſtiques.

Quels peuvent être le but & le devoir d'un Noble ? Ne ſont-ils pas, après avoir rempli ceux de la nature, de ſe conſacrer au ſervice du Roi & de la Patrie, & de tâcher d'en obtenir les faveurs, à travers la concurrence de ſes égaux ? Le plus sûr moyen de ſe concilier ces graces, n'eſt-il pas d'éloigner autant que faire ſe peut les prétendants au même avantage. Or, comme le plus grand nombre de ces concurrens tient ſes droits de la vénalité des offices créés dans des tems malheureux, rien me paraît plus ſimple que de ſe prêter à la retraite de ces offices qui finiraient, en multipliant les priviléges, par ne laiſſer à tous qu'un faible eſpoir d'en venir au but commun. L'impôt territorial eſt ſeul capable d'arrêter les progrès de cette multiplication, qui ne s'eſt portée à l'extrême que pour affranchir ſes biens des droits royaux, & non pour obtenir un titre, offrant, dans les premiers tems, plus de ridicule au parvenu, qu'il ne lui donne de conſiſtance perſonnelle ; de ſorte que par un laps de tems, moins long qu'on ne le croit, à l'appui d'un impôt territorial, la dette de l'Etat ſe trouverait acquittée ; le

Souverain rembourserait petit à petit les offices aux derniers occupans ; & la noblesse n'étant plus que la récompense du génie & des actions d'éclat, elle ne serait plus en proie aux faveurs de Plutus ; & ceux qui l'auraient obtenue par cette voie, chercheraient du moins à s'en rendre dignes par d'autres.

Qu'un ennemi formidable menace d'attaquer nos possessions, que l'arriere-banc soit contraint de se faire entendre, n'aurons-nous pas la satisfaction de voir tous nos héros français imiter leurs glorieux ancêtres, pour voler au secours de la patrie ? Ne sacrifieront-ils pas, à l'exemple des Montmorency, des Turenne, des Sully, leurs vaisselles, leurs bijoux, leurs revenus, jusqu'à leur propre fortune, au service du Roi ? N'exposeront-ils pas mille fois leur vie, pour joindre aux palmes de la victoire, la défense du nom français ? En douter, ce seroit leur faire une injure. Un ennemi pourtant bien moins sanguinaire, mais aussi cruel dans son genre, la misere du peuple, désole nos campagnes, énerve & dégoûte la portion de leurs semblables, qui sert à les nourrir ; & leur ame paraît insensible à cette calamité ! De misérables

prérogatives les retiennent, au moment que l'Europe a les yeux fixés ſur eux, pour déterminer l'irrévocable opinion qu'elle doit avoir de la nobleſſe de leurs procédés. Serait-il poſſible que la vanité des grandeurs eût été le ſeul motif qui les eût guidé juſqu'ici? Voici l'inſtant d'offrir à la ſociété des preuves du contraire. En s'aſſerviſſant comme le Laboureur à des tributs proportionnés aux beſoins de l'Etat, ils en feront bien plus grands, bien plus recommandables, & leurs véritables priviléges en augmenteront de conſiſtance. En eſt-il en effet de plus beaux que de recevoir immédiatement les ordres du Souverain, de les tranſmettre au Tiers-Etat, & de lui donner l'exemple pour les exécuter? La poſſeſſion excluſive des grandes charges de la Couronne, des honneurs du Gouvernement, des penſions qui y ſont attachées, ne vient-elle pas des tributs généraux, qui, malgré leur énormité, ſont inſuffiſants à la munificence du Souverain? Et pour qui? Pour la Nobleſſe. Le Peuple n'y eut jamais que faiblement part : auſſi, dans cette circonſtance, ſe refuſer à une quotité proportionnelle,

ſerait démontrer aux yeux de tous que la Nobleſſe Françaiſe n'eſt attachée à ſes Souverains que par l'appas des grandeurs, de leurs émoluments & des graces qui en dépendent; que l'amour de la Patrie pour elle n'eſt qu'un mot, & que le Peuple Français, malgré le beau nom de Citoyen dont ſe pare le moindre de ſes Sujets, n'eſt qu'un Peuple d'eſclaves comme tant d'autres.

Cependant le ſacrifice que l'humanité & la raiſon exigent du Gentilhomme, n'eſt rien, non rien, en comparaiſon de ce que la frivolité des plaiſirs du ſiécle lui coûte, pour n'offrir qu'un point dans le cercle immenſe des vanités, & n'en retirer le plus ſouvent que de l'ennui. Ah! combien il lui ſerait plus doux de s'en dédommager, en mettant plus d'ordre dans ſes dépenſes, (ſans toutefois diminuer l'éclat que ſon rang exige), en conſidérant l'inſouciance comme un ridicule de plus, même étant tranſmis à ceux-même qui veulent le ſinger! *Un Grand doit ſe laiſſer voler*: cet axiôme, auſſi biſarre qu'il eſt ancien, prouve autant l'exaltation des têtes que l'inſenſibilité des cœurs. Cependant, ſans cette négligence héréditaire, combien de familles reſpec-

tables jouiraient encore de la prépondérance acquise par leurs ayeux ! Un Grand qui veille à l'ordre de sa maison, à la manutention de ses gens d'affaires, les rend beaucoup moins riches que ceux d'un dissipateur ; j'en conviens : mais outre qu'il travaille au bonheur de sa famille, il n'a pas le désagrément de prévoir qu'avec les sommes dont par sa nonchalance, ses Intendants auraient pu lui faire tort ; ils acheteront des privileges, qui par le laps de tems, pourraient mettre en concurrence leurs descendants avec les siens : ce qui n'est que trop arrivé.

Après les hommages rendus au Souverain & l'amour de la Patrie, voilà les sentiments qui doivent remplir l'ame d'un Grand, s'il veut passer pour tel ; mais s'occuper des choses frivoles, & ensuite paraître insensible aux cris des malheureux, & à la pénurie de l'Etat ; j'en appelle à tous. Qu'ils descendent dans leurs cœurs, & qu'ils jugent ce que la raison doit penser de leur existence actuelle ?

Si ces raisonnements ne sont pas goûtés, il faut que les jouissances du moment ayent un bien affreux ascendant sur l'homme.

J'ajouterai, de plus, que cette pauvre Nobleſſe reléguée dans le fond des Provinces, & n'oſant pas mettre en parallele l'antiquité de ſes parchemins avec l'opulence de nos petits parvenus, ſortirait enfin de ſes réduits, accourrait aux pieds du Trône; & réclamant les ſervices de ſes ancêtres, en obtiendrait pour elle-même : choſe qui deviendra de plus en plus difficile, tant que la vénalité des charges, à l'appui de l'or, continuera de lui fermer tout paſſage. Une égale répartition des tributs de la terre, applanirait tous les obſtacles; & ſi ce n'eſt pas là travailler aux intérêts de la Nobleſſe, que l'on me diſe qui pourra mieux le faire.

Au ſurplus, que l'on ne s'y trompe pas; tôt ou tard l'impôt territorial aura lieu. La fourmilliere des priviléges étendra tellement les exemptions & leurs abus, qu'il faudra bien enfin en venir là, ſi l'on veut que l'Etat ſubſiſte.

Voyons à préſent les intérêts qui en réſulteraient en faveur des Privilégiés Eccléſiaſtiques.

Cette corde ſi difficile à toucher ne ſçaurait effrayer la raiſon, toutes les fois que reſpectant le caractere des perſonnes,

on ne s'en prendra qu'à des abus subſiſtants depuis des ſiécles, & que dans le fond de l'ame, les intéreſſés même ne pourront en blâmer la diſcuſſion.

Je ne permettrai donc pas de pénétrer dans le tems de la primitive Egliſe; & les comparant avec ceux-ci, de dire mon ſentiment ſur des différences ſi extraordinaires. Il ſerait très-poſſible que je me trompaſſe, & que cette extenſion que le Clergé ſemble avoir donné à ſes prérogatives, ne fût plutôt un réſultat de ſes bonnes intentions pour le bien de nos ames & le ſoulagement des pauvres, qu'une envie de dominer ſur nos facultés morales & phyſiques, comme l'ont prétendu beaucoup d'Ecrivains.

Les vertus qui ont ſignalé la vie de tant d'illuſtres Prélats, les ſervices rendus par différens ordres religieux, ſoit auteurs des Croiſades, en cultivant les biens de la terre; ſoit dans des tems poſtérieurs, en prêtant des ſecours à l'infortune, ſont des titres à reſpecter leurs poſſeſſions, & à ne point s'embarraſſer, relativement au bien de l'Etat, s'ils peuvent poſſéder ou non. La loi les y a toujours autoriſés; & juſqu'à ce qu'une autre loi révoque

la preſcription des jouiſſances du Clergé, ſa poſſeſſion eſt un titre indeſtructible.

Il n'en eſt pas de même du privilége attaché à ſes biens, à l'inſtar de ceux de la nobleſſe. Les motifs qui ont déterminés ceux-ci ſont, comme je l'ai dit plus haut, la faibleſſe & le beſoin des Souverains, ou des cas particuliers dans leſquels s'eſt trouvé l'Etat; mais ceux du Clergé, d'où les peut-il tenir? Ce ne ſerait pas ſans doute de l'humilité des Peres de l'Egliſe, qui, ne trouvant leur ſubſiſtance que dans la charité des fideles, s'occupaient plutôt à prier Dieu, qu'à ſolliciter une diſpenſe pour les poſſeſſions futures de leurs ayant cauſes. Ce ne ſerait pas non plus de la part du plus grand nombre des Donateurs qui ne pourraient joindre aux biens dont ils gratifiaient, une exemption dont eux-mêmes ne jouiſſaient pas en les poſſédant. Serait-ce un précepte de la Loi divine? La contradiction ſerait trop manifeſte, puiſque cette Loi preſcrit la pauvreté à ſes Miniſtres. Une diſpenſe ayant rapport à des poſſeſſions mondaines lui doit être étrange; &, ſans la ſage diſpoſition que le Clergé eſt cenſé faire de ſes immenſes revenus; la raiſon ne ſçaurait

trop comment accorder tant de jouiſſances avec les intentions divines.

D'où vient donc enfin cette immenſité? De l'abus que l'homme fera toujours de tout. La crédulité d'un côté, l'ignorance de l'autre, ont ſuccédé à la candeur des premiers fidels : l'habitude de recevoir a fait naître celle de demander ; les paſſions & l'enthouſiaſme des têtes exaltées ont mis à profit la faibleſſe des peuples, pour concilier les graces ſpirituelles avec la jouiſſance des biens temporels ; la ſainteté du miniſtere des poſſeſſeurs a impoſé ſilence aux réclamations ; les tems ſe ſont écoulés ; & de ſucceſſeurs en ſucceſſeurs, l'abus s'eſt promulgué juſqu'à nos jours, où le Clergé, très-reſpectable d'ailleurs, croit avoir le droit de garder les choſes telles qu'elles ſont.

Il l'aurait ſans doute ce droit, ſi l'immunité dont il fait parade, en ſurchargeant les peuples, ne nuiſait en même tems au bien-être de l'Etat. Je conſens qu'il importe peu au Gouvernement que tel ou tel poſſede les diverſes parties de ſon étendue, pourvu qu'il en retire les tributs eſſentiels à ſa conſiſtance : mais, lorſque ſans aucun autre motif que la preſcription

cription des tems, ceux qui ne devraient qu'entretenir les relations du cœur de ſes Sujets avec l'Etre ſuprême, jouiſſent des prérogatives temporelles & abuſives; il eſt de ſa prudence de les détruire quand ils n'ont pas la généroſité de s'en deſſaiſir. S'il exiſte tant d'impies, ſi l'on voit tant de profanateurs de la vraie religion, ſi le peuple même a des inſtants de doute, quand il compare la parole de Dieu avec les actions de quelques-uns de ceux qui la lui proferent; qui doit-on en accuſer? L'indifférence du Clergé ſur tous les événemens qui ne troublent point ſon autorité. « *Eh quoi! les Paſteurs de nos ames,* » *dit le Peuple, nous verront ſans pitié* » *enlever le pain que nous deſtinons à* » *nos enfants, pour le ſacrifier au droit* » *du Souverain! on vendra nos cabanes,* » *nos meubles acquis à la ſueur de notre* » *front! on nous traînera même inhumai-* » *nement dans les cachots; ſi ces moyens de* » *tourmenter ne ſuffiſent pas, nos petits inno-* » *cents expireront de miſere, ſans que nous* » *puiſſions par nos larmes, leur donner les* » *dernieres marques de tendreſſe! & ces* » *Meſſieurs croiront avoir beaucoup fait* » *en nous diſant d'un ton pathétique: « Mes*

» *chers freres, prenez patience ; c'eſt Dieu* » *qui le veut ainſi* » ! *Sans doute il le veut,* » *reprendront auſſitôt ces malheureux* ; » mais ce Dieu de bonté ne l'eût pas » permis ; ſans la dureté de vos cœurs, » ſans les odieuſes prérogatives de vos » poſſeſſions, les nôtres ne ſeraient point » écraſées d'impôts. Le Roi eſt top bon, » trop juſte, pour vouloir notre mal- » heur..... Mais la néceſſité de l'Etat » l'a voulu : nous donnons tout ſans re- » gret.... excepté ce que l'horreur de » vos priviléges nous force à payer pour » vous ».

Il eſt ſans doute de dignes Prélats aux cœurs deſquels le ſens de cette plainte eſt plus d'une fois parvenue : pour le ſalut de la religion & l'honneur de l'humanité, combien on en citerait qui, ſe réſervant un modique revenu, donnent bien plus aux pauvres que leurs immunités ne raviſſent à l'Etat ! Mais le nombre de ces exceptions ne détruit pas la regle ; il ne fait que la pallier.

Cependant il me ſemble que ſi le Clergé voulait conſulter ſes intérêts par les yeux de la raiſon, il découvrirait que la confiance du Peuple en fut toujours la baſe, &

que pour les conſerver il doit s'y maintenir : c'eſt préciſément le contraire qu'il met en pratique. En effet, ſi par un reſcript du Prince, à l'inſtar de quelques exemples, on s'emparait ſubitement de ſes poſſeſſions, tous les pouvoirs ſpirituels n'arrêteraient pas l'exécution de l'ordre ; & le Peuple certainement le verrait accomplir de ſens froid, (dureté de cœur dont il ſerait incapable, ſi depuis long-tems le Clergé, au lieu d'être inſenſible, témoin des beſoins de l'Etat, ſe fût offert de lui-même à y ſubvenir plus qu'il ne l'a fait.) Ses membres auraient beau dans la chaire de vérité, faire un mêlange de la ſublimité de leurs fonctions avec les plaintes qu'ils ſe croiraient en droit de porter, il s'éleverait une voix du peuple, qui leur dirait au nom de tous :

« *De quoi vous plaignez-vous ? Les* » *biens immenſes dont vous jouiſſiez n'é-* » *taient que des dons de la crédulité de nos* » *peres, auxquels, par état, vos prédéceſ-* » *ſeurs auraient dû renoncer ; mais à ſup-* » *poſer qu'un ſi grand ſuperflu de temporel* » *puiſſe ſe concilier avec le ſpirituel de* » *vos fonctions ; par cela même il vous* » *lie à la ſociété dont vous devez ſupporter*

» *les charges en qualité de Citoyens. Vos*
» *freres, dans le temple de Dieu, ne le*
» *seraient-ils pas ailleurs, quand il eſt*
» *queſtion du bien général? Nous recon-*
» *naiſſons la ſainteté, la ſublimité de notre*
» *religion, nous tâchons d'en ſuivre les*
» *maximes; mais aucun ne nous preſcrit*
» *d'être la victime de votre cupidité: une*
» *toute autre conduite de votre part nous*
» *eût engagé à porter pour vous nos ré-*
» *clamations aux pieds du Trône. Le Sou-*
» *verain nous eût peut-être écoutés....*
» *tandis qu'aujourd'hui ſon acte de ſévérité*
» *envers vous pour notre ſoulagement, loin*
» *de le diminuer, ne fait qu'accroître notre*
» *amour pour lui. Les tems ſont venus où*
» *l'encenſoir ne doit plus faire trembler le*
» *ſceptre: vous deviez vous y attendre.*
» *Actuellement, faites ce que dans nos*
» *inſtants de détreſſe, infiniment plus cruels*
» *que le vôtre, vous nous avez tant de fois*
» *recommandé; tournez vos vœux vers le*
» *ciel; & n'étant plus auſſi diſtraits par*
» *les biens de la terre, réſignez-vous à nous*
» *donner l'eſpoir de deux jouiſſances, l'une*
» *de votre ſuperflu, l'autre de l'exemple de*
» *vos vertus.* »

Ce diſcours un peu cauſtique ſur la fin,

eſt dans l'homme une repréſaille naturelle: à peine affranchi d'un fardeau, il rit de la grimace que fait un autre en le portant.

Il me ſemble qu'une poſſibilité telle que je la viens d'annoncer ne doit pas être indifférente aux intérêts du Clergé. Tâchons d'une autre maniere de les lui faire auſſi bien appercevoir.

Célibataires par état, la gloire de Dieu & leur conſiſtance morale, voilà tout ce que les individus qui le compoſent peuvent avoir de plus cher. Les vertus qui doivent faire leur principal ornement ſont cette pitié pour leurs ſemblables, émanée des vertus théologales; la candeur dans les procédés, beaucoup d'indulgence & la ſoumiſſion aux décrets du Souverain, dont ils ſont cenſés moins qui que ce ſoit réfractaires, puiſque leur fonction eſt de prêcher l'exemple. Dans ce ſiécle de philoſophie où la raiſon a déchiré le voile de plus d'un préjugé nuiſible aux hommes, il ſerait difficile avec de belles phraſes d'en impoſer à la partie ſaine de la Nation. Le Peuple même commence à diſtinguer le charlataniſme de la vérité; il exiſte plus d'un railleur qui ſans l'offenſer la découvrent. Comment le Clergé s'imagine-t-il

que le Public trouvera ſa réſiſtance aux vœux du Prince & de la Patrie ? Croira-t-il en s'impoſant orgueilleuſement lui-même comme il l'a déja fait, que tout en ſera dit, & que la grandeur de ſes fonctions éblouira pour tout le reſte ? Non.

Perſonne n'ignore que ſes dons appellés gratuits ſont le travail de ſes chefs ; qu'ils ſe donnent ſeulement la peine de s'aſſembler pour faire un emprunt ; qu'à l'appui du total de ſes grands biens, ils trouvent de l'argent tant qu'ils veulent ; qu'une partie de ces ſommes va au Tréſor Royal ; & le reſte, Dieu le ſçait ! que la répartition des intérêts de ces emprunts ſe fait ſur les revenus du pauvre Clergé ſubalterne, qui, par ce moyen, ſe trouve ſujet à la taille comme le Peuple ; enfin, que le haut Clergé n'entre pour rien, ou pour très-peu de choſes dans les intérêts à payer, & que le total n'en eſt au profit de l'Etat que pour l'intérêt de l'argent, que ſes chefs empruntent. Cette maniere d'opérer eſt connue de tout le monde.

Et comment ſe fait cette répartition du Clergé ſubalterne ? Elle eſt ſi juſte que, dans le Bugey, où il ſe trouve pluſieurs Couvents de Chartreux (pauvres à

l'ordinaire) ils ne ſont taxés entre tous qu'à quatre ou cinq cents livres par année, tandis que les malheureux Curés circonvoiſins payent cent francs chacun. Quelle équité !

Le Public pourrait-il n'être pas informé, quand les Tribunaux l'atteſtent, qu'un opulent Bénéficier, poſſédant l'art de bien faire ſa cour, a la facilité, quand il lui plaît, de s'approprier à l'inſtar, d'un Noble, les droits acquis au Souverain ſur ſes terres.... & même quelque choſe de plus ? Voici comme il s'y prend :

Il obtient un bénéfice conſidérable : des Moines, à raiſon d'un énorme pot de vin qu'ils lui nantiſſent, ſe chargent de la régie de la terre pour un long terme ; ſurvient un Sous-Fermier qui, groſſiſſant le pot de vin des moines, amodie les biens, mais, pour éluder le vingtieme & la taille, prend le titre de Régiſſeur au compte du Propriétaire ; arrivent enfin de malheureux cultivateurs, qui, ſurchargeant le pot de vin de Fermier-Régiſſeur, ſe diviſent la culture du terrein, & croyent bonnement récupérer par leur travail la préférence qu'ils ont acquiſe au poids de l'or. Point du tout. Le Souverain accorde

aux instances la permutation de ce bénéfice pour un plus considérable. Le nouveau Propriétaire survient ; & les baux se cassent : ainsi, à Dieu les pots de vins des Laboureurs.... mais les Moines & le Bénéficier boivent.

Ce n'est pas sans regret qu'un Ecrivain délicat rapporte des traits semblables ; heureusement qu'ils sont rares : mais la rareté n'en sauve pas la connaissance ; & la morale du sacerdoce ne devait qu'imprimer des respects. N'est-il pas dangereux pour sa gloire que de semblables délits l'obscurcissent ?

Loin de moi toute idée de croire que le Clergé veuille s'assimiler à cette classe de gens enorgueillis de richesses mal-acquises, qui n'en imposent qu'aux sots par leur éclat, & se moquant de la raison & de ses propos, achettent des apologistes pour étourdir l'ignorance ! Je lui rends trop de justice pour l'en soupçonner ; & gémissant avec lui sur les incartades de quelques-uns de ses membres, ce sentiment fait bientôt place à mon admiration pour les vertus du plus grand nombre.

Tant de rares qualités, cependant, ne suffisent pas à rappeller les mal-avisés

répandus dans la ſociété ! Si une inconſéquence d'un moment ſuffit à perdre un citoyen dans le monde, de quoi les méchants ne ſeront-ils pas capables, quand ils auront priſe dans une affaire qui intéreſſe l'Etat, ſur un Corps auſſi reſpectable que le Clergé ? La religion même n'en ſouffrira-t-elle pas ? Et ces ames timorées qui ne redoutent rien tant que le ſcandale, & dont les cœurs vraiment Français ſont attachés à leur patrie comme à leur culte, verront-elles, ſans frémir, que ces préceptes tant recommandés par leurs Paſteurs, en ſont les moins ſuivis ? qu'un attachement obſtiné à l'habitude des jouiſſances mondaines aveugle les chefs de l'Egliſe ? en un mot, que ſacrifiant tout à leurs intérêts, ni la détreſſe du Peuple, ni les ſollicitudes de l'Etat ne ſçauraient les émouvoir ? Qu'alors de mauvais eſprits s'emparent de ces ames ; que s'en ſuivra-t-il ? Des doutes ſur la religion, & peut-être du mépris ſur ſes Miniſtres. Quel horrible ſentiment !

Ces réflexions ſans doute ne ſont point entrées dans l'eſprit des perſonnes chargées de défendre les intérêts du Clergé : elles les euſſent pris avec moins de chaleur

dans cette illuſtre Aſſemblée convoquée par le plus juſte des Maîtres : la mâle éloquence qu'elles ont développée en ſoutenant des droits abuſifs eût été employée à en déteſter l'antique uſage ; les expreſſions de la reconnaiſſance envers un Prince qui ne veut que le juſte ſe fuſſent manifeſtées par l'abolition totale des priviléges ; & le ſacrifice que la ſituation de l'Etat exige, loin d'avoir entraîné des diſcuſſions où le génie & les lumieres ont brillé, en aurait réfléchi tout l'éclat ſur l'éloge du Souverain qui le propoſait pour le bonheur de tous *.

J'ai démontré, ſi je ne me trompe, que les intérêts de la Nobleſſe & du Clergé

(*) La perſonnalité entrait, dit-on, pour beaucoup dans les proteſtations des priviléges : aujourd'hui que le déficit de l'Etat eſt connu, malgré les qualités éminentes & perſonnelles des adminiſtrations des Finances, il n'eſt pas queſtion de l'impôt territorial : tous les autres articles ont bien reçu une ſanction quelconque dans l'Aſſemblée des Notables ; celui-là a été évincé ; preuve que les vertus particulieres n'excluent pas les intérêts des Corps, & qu'il eſt difficile même au Clergé d'être juſte, s'il a le droit dans aucun cas, de s'impoſer lui-même.

tenaient à la perception d'un impôt territorial.

Il eſt à préſent queſtion de réſoudre par de ſolides raiſons les difficultés que l'on n'a pas manqué d'oppoſer à l'Aſſemblée des Notables, relativement aux Provinces cédées, à celles qui ſe ſont données d'elles-mêmes à la France, & aux pays conquis; le tout à des conditions particulieres.

La claſſe domeſtique en Hollande, ne contracte avec les maîtres, qu'à condition de ne manger du ſaumon que trois fois par ſemaine, tant ce poiſſon abonde dans ce pays. Si par une bizarrerie de la nature le ſaumon y devenait auſſi rare qu'il eſt fréquent, s'en ſuivrait-il que les maîtres duſſent donner trois fois par ſemaine de ce poiſſon à manger à leurs gens? Il n'eſt aucun de mes lecteurs qui ne répondît; non, certainement. Eh bien! par la même raiſon à l'inverſe, la Provence cédée à nos Souverains par le Roi René, aux conditions qu'il n'y aurait jamais d'impôt territorial, ne peut, ni ne doit réclamer cette reſtriction qui devient illuſoire dans les circonſtances préſentes. Le beſoin de l'Etat eſt pour le pays ce que ſerait ma

ſuppoſition aux valets d'Hollande ; ceux-ci ne pourraient exiger de ſaumon ; la Provence ne peut ſe refuſer de ſouſcrire à l'empire de la néceſſité qui détruit & même renverſe toutes conditions antérieures.

Au ſurplus, le Roi René avait ſans doute des courtiſants, par conſéquent des privilégiés encore plus conſultés dans ces tems que de nos jours : mais je ſuis perſuadé que s'il eût pris l'avis de la Nation, ſa condition eût été pour l'affirmation, comme elle le ſerait actuellement, ſi les intérêts particuliers ne renverſaient pas les idées.

A l'égard des Provinces qui ſe ſont données d'elles-mêmes, leurs ſoi-diſant priviléges ſemblent tenir un peu du ridicule ; car avant de ſe donner, ou elles avaient un maître ou étaient indépendantes : dans les deux cas elles n'ont donc changé que pour être mieux. Or, il ſerait bien extraordinaire que des enfants d'adoption euſſent des prérogatives ſur des enfants légitimes ; ce qui pourtant arriverait, ſi Sa Majeſté toujours attentive au bonheur de ſes Sujets, ne détruiſait pas toutes ces préférences locales, autrefois de peu de conſéquence ; mais qui fomen-

tant aujourd'hui la jalousie entre les Provinces, les distraient sur la douceur de lui appartenir.

Quant aux pays conquis, leurs prétentions me paraissent tout aussi déraisonnables que les précédentes, en ce que le vainqueur de tout tems a fait la loi au vaincu. C'est le sort des armes ; & si pour épargner du sang, les Généraux se sont contentés de les soumettre, en conservant des droits ou des usages relatifs au Gouvernement sous lesquels ils vivaient auparavant ; c'est qu'ils supposaient, ou que ces possessions seraient peut-être reconquises par leurs premiers maîtres, ou qu'à la paix elles leur seraient rendues. Nul autre motif ne pourrait les déterminer à en agir ainsi, que celui de les dédommager faiblement des désordres de la guerre, en leur laissant des coutumes reçues; & sans contredit tous les vainqueurs ne sont pas aussi généreux.

Apparemment que les Provinces dont il est question en ce moment, comptent pour rien la protection du Souverain auquel elles appartiennent ; la tranquillité dont elles jouissent depuis long-tems, les dépenses énormes du Gouvernement à

l'entretien de leurs fortifications, à la ſolde des guerriers qui les protégent ; ce n'eſt donc rien que tout cela ? Qu'elles parcourent l'hiſtoire des tems ; elles y verront leurs ayeux en proie aux troubles, aux diſſentions, à l'anarchie, au deſpotiſme féodal, qui, entretenant les querelles de poſſeſſions avec poſſeſſions ; rençonnaient les vaſſaux, déſolaient leurs campagnes, & étouffaient toute idée de commerce, en les rendant auſſi malheureux que leurs neveux ſe croiraient le contraire, ſi la raiſon comparait les poſitions reſpectives.

Mais, m'objectera quelqu'un ; les traités ne ſervent donc plus à rien entre les Sujets & le Souverain ? C'eſt comme ſi l'on diſait : mais un acte pardevant Notaire de particulier à particulier n'eſt donc pas valable? Pardonnez-moi, répondrai-je, ils ſont très-bons juſqu'à de certains points qui ſont ceux de l'ordre ou de la néceſſité. Dans un Gouvernement le bien du plus grand nombre l'emporte ſur tout. Entre particuliers les exceptions fixées par la Loi les détruiſent. Vous louez une maiſon ; l'acte de location eſt excellent ; le Propriétaire vend, votre bail eſt caſſé de droit. A l'application.

Aujourd'hui que les limites de chaque Empire ſemblent à-peu-près fixées par la ſage politique qui regne en Europe ; il eſt inconteſtablement de l'intérêt des Peuples, que chaque Souverain entretienne avec ſes Sujets les relations les plus directes, par conſéquent les plus ſimples : Louis XVI, ſans contredit, le plus puiſſant de tous, a bien vu qu'il étoit de ſa grandeur de donner l'exemple ; auſſi la bonté de ſon cœur ne s'eſt point démentie en conſidérant l'impôt territorial, comme la baſe des plus ſublimes opérations. Cet auguſte Prince a bien vu que le Gouvernement Monarchique offrait en grand le tableau de la régie patriarchale, dont le bonheur ſe trouve ſans ceſſe dans les tributs de la nature également répartis ; il n'eſt point échappé à la ſageſſe de Sa Majeſté que les mêmes moyens étaient eſſentiels à la félicité de ſes Peuples. Mais comme il ſe pourrait qu'un auſſi vaſte projet, digne du Souverain qui en prétend l'exécution, n'eût été ou ſeulement que comme une reſſource à acquitter la dette de l'Etat, & ſoulager le pauvre ; c'eſt à la raiſon à découvrir le voile qui cache les beautés de cette ſublime opération, & de

prouver ici visiblement que la bonne foi, l'honneur, la probité, enfin l'assemblage de toutes les vertus morales, y sont intimement attachés.

Le principe si connu de la loi naturelle, imprimé dans tous les cœurs, & dont par malheur les esprits sont si peu de cas de nos jours, n'eût jamais été interverti par l'homme social, si le droit du plus fort, en révoltant l'amour-propre du faible, n'eût déterminé celui-ci à s'en dédommager par une voie quelconque. Les loix de la société ont bien posé une barriere entre les deux extrêmes; mais ces loix étaient de l'homme, c'est-à-dire, imparfaites; & les passions se modifiant à l'infini, il leur était impossible de tout prévoir. C'est à dessein de réparer cet inconvénient, que les Législateurs ont sans doute cru bien faire en les multipliant, en les commentant d'après les lieux, les tems & les circonstances.

Qu'en est-il arrivé? Que ces commentaires, ces formes, ces multiplications ont de plus en plus éloigné l'esprit humain des lumieres, qui est le rapport direct d'individu à individu, émané de la loi naturelle, & que du dédale inextricable qu'elles

qu'elles ont formé, en eſt ſortie la mauvaiſe foi, cette corruptrice des cœurs, dont on ne ſe défera jamais qu'en retournant ſur ſes pas, qu'en anéantiſſant cette brouſſaille de préjugés ridicules qui obſcurciſſent la vérité & empêchent l'homme d'être heureux.

En effet, dans l'état actuel des choſes, il n'eſt pas étonnant que la bonne foi, dans beaucoup de têtes, y paſſe pour duperie. Eh quoi! dira le Laboureur auprès de ſa charrue; voilà le champ de mon voiſin qui ne paye rien au Roi, tandis que le mien eſt chargé d'impôts: comment faire pour m'en dédommager? . . . . L'idée lui vient d'en eſcroquer quelques ſillons, & de reculer la borne qui les ſépare: elle s'exécute; le fils du prévaricateur, témoin du fait, le tourne à ſon profit pour l'avenir. Le Propriétaire du champ eſcroqué intente procès; mais par les détours de la chicane, notre homme trouve moyen de le gagner. Nouveaux ſuccès qui enracinent dans ſon cœur la mauvaiſe foi, l'engagent à tenter de nouvelles entrepriſes; enfin il eſt aſſez heureux pour réuſſir dans toutes, & ſe procurer une fortune ſuffiſante à lui donner les moyens d'envoyer ſon fils à Paris.

C'eſt alors que le digne rejetton d'un ſi vertueux pere ne manque pas de faire uſage dans ce tourbillon des principes qu'il a reçus ; & s'il joint à des charmes extérieurs l'art de tromper poliment, il ne tardera pas à s'élever à un degré ſuffiſant pour acheter à ſon pere un office qui le décore d'un privilége, & lui donne le droit d'opprimer impunément les malheureux Cultivateurs qui ont été plus délicats que lui ; puiſque dans les pays de taille perſonnelle, ou mixte, ils ſont obligés de payer cette impoſition pour celui qui a ſçu s'en exempter par l'acquiſition d'un privilége.

Cette ſérie d'accidents très-poſſibles eſt un exemple au nombre de ceux que l'on pourrait citer, en démontrant que la mauvaiſe foi a pris plus qu'ailleurs ſa ſource dans l'inégale répartition des tributs de la nature pour le ſoutien de la ſociété. Quel que ſoit la perverſité de l'homme, il n'eſt devenu faux que parce qu'on l'a rendu tel. Les cris de la conſcience ont peine à ſe faire entendre, quand l'oppreſſion relative eſt à l'extrême ; les loix élaguent bien quelques branches iſolées & tout-à-fait corrompues ; mais la gangrene qui circule

dans le tronc de l'arbre a beſoin pour diſparoître d'un remede univerſel, affectant en proportion toutes ſes parties organiques, les débarraſſe de ſon impureté : & ce remede dans un corps politique eſt l'impoſition territoriale.

L'honneur, ce ſentiment qui guide le Français au combat, qui l'a ſi ſouvent comblé de triomphes, en lui faiſant braver la mort pour la défenſe de la Patrie, ce même honneur dans ſes foyers eſt vendu à l'iniquité des circonſtances : on l'atteſte aujourd'hui avec autant de légéreté qu'on offre une priſe de tabac. Une contradiction ſi frappante, d'où naîtra-t-elle ? D'un côté, de l'aſtuce du pauvre qui ſe venge des prérogatives du riche en abuſant de ſon indolence ; de l'autre, des beſoins factices toujours renaiſſants de la diſſipation des grands, qui bien perſuadés de la juſte haine des petits, atteſtent ce qu'ils ont de plus cher pour de nouveau les tromper à leur tour. L'amour de la Patrie étant dans la nature humaine, l'honneur de lui être utile, eſt de bonne foi.... Celui qui eſt perſonnel n'en peut être que rarement, puiſqu'il s'achete & ſe perd au poids de l'or. Cette diſparité s'éclipſerait bien vîte, ſi

n'ayant plus de motifs de ſe tromper, chacun dans ſon état y jouiſſait des dons du ciel ſous les loix d'une exacte équité.

Que l'on demande à l'homme le plus immoral les raiſons de ſa conduite. Il répondra : « J'ai vu le monde, l'ai bien exa-
» miné ; & je ſens qu'ayant des paſſions,
» c'eſt un tort de ne pas les ſatisfaire.
» J'ai de l'eſprit, j'en uſe pour duper les
» ſots & éluder les loix ; ſi par trop
» d'abus elles me condamnent, j'irai ail-
» leurs recommencer le même train. L'eſ-
» poir d'en impoſer un jour par ma
» conſiſtance, me rend indifférent ſur les
» moyens d'y parvenir. C'eſt alors que
» je deviendrai honnête homme, ou du
» moins que mon opulence m'en donnera
» l'air, & à l'aide d'une table ſomptueuſe,
» & de quelques dons éclatants, fût-ce
» aux miſérables, je me ferai une répu-
» tation qui étourdira le plus grand nom-
» bre. Que m'importe les raiſonnements ?
» Ils ne crient pas. »

Combien de gens qui, avec de pareils ſentiments ont emporté au tombeau les ſuffrages de la multitude ! Et combien en eſt-il encore, qui, ſuivant leurs traces, penſeraient tout différemment, ſi l'hon-

neur n'étant plus une chimere à leurs yeux rentrait dans tous ſes droits ! Les tableaux du monde, malgré le torrent des paſſions où ils ſont précipités, varieraient bientôt à l'aſpect d'une juſte uniformité entre les rapports de la ſociété ; cette uniformité, il eſt vrai, ne peut prendre ſa conſiſtance que dans la perſuaſion intime du plus fort, qu'il ne lui reſte aucun eſpoir d'abuſer du faible ; & il n'en ſera convaincu, que lorſque ſes poſſeſſions en nature aſſujetties en proportion de celle du pauvre, lui ôteront toute idée d'en abuſer au moral, comme il en avait le droit au phyſique. Cette gloire eſt réſervée à la perception d'un impôt territorial.

Du moment où l'honneur & la bonne foi deviennent les baſes d'une ſociété quelconque, il eſt preſqu'impoſſible que les autres vertus morales n'y ſoient point pratiquées : les moindres traces de la perverſité antérieure font bientôt place aux charmes de la délicateſſe & de la cordialité. C'eſt une jeune beauté qui dans ſon printems s'eſt livrée au déſordre de ſes ſens. Trompée par l'amour & ſes coupables habitudes, ſans doute les travers ont aſſiégé ſon cœur ; mais au jour vrai-

ment ſenſible, l'hymen vient couronner ſa flamme ; plus de ruſe ni de détours. Le ſentiment remplace tout.

Une ſemblable perſpective offerte par l'équité du Souverain, produira ſans doute les effets les plus ſalutaires dans les cœurs de chaque Sujet. A quel titre le Laboureur, par exemple, n'ayant plus aucun motif de ſe plaindre, nourrira-t-il encore dans ſon ame ces petites fineſſes irréparables de ſa condition actuelle ? Seraitce pour adoucir ſa portion & ſe dédommager des abus qui l'oppriment ? L'impôt territorial les détruit. La donnée d'où ſont parties les différentes manieres de tromper, qu'on l'examine bien, n'a jamais pu prendre ſa ſource ailleurs que dans l'injuſtice des répartitions populaires. Comme les beſoins phyſiques ſont les premiers à ſatisfaire, le Cultivateur, forcé d'employer la ruſe à la vente de ſes denrées, a fait éclore dans l'eſprit du marchand qui les achetait, celle d'uſer de repréſailles dans l'échange des matieres qu'il lui fourniſſait à ſon tour ; de maniere que l'art de ſe tromper ſur les premiers beſoins de la vie s'étant promulgué dans les différents états de la ſociété, l'on ne doit

pas être étonné du désordre qui y regne actuellement.

Quelque consistance qu'il eût acquis, le désordre, n'en doutons pas, se détruira insensiblement, dès que le Cultivateur n'ayant plus le triste intérêt de décevoir, & s'abandonnant à sa probité naturelle, ramenera à ses principes ceux qu'il avait autrefois égarés. C'est alors que la raison reprenant doucement son empire, le vice qui s'était répandu dans tous les cœurs disparaîtra comme il était venu.

Cette conséquence, au premier aspect, un peu trop générale, n'écoutera pas le Lecteur qui voudra descendre dans son propre cœur : il y verra que l'extrême où les passions se sont portées dans l'homme fut toujours, en raison de l'impunité, qu'il s'en promettait à la vue des exemples qui se passaient sous ses yeux ; il ne lui échappera pas, qu'au mépris des Loix, cette impunité était le digne résultat de l'oppression du pauvre par le riche, & que cette oppression venant à cesser, tout doit rentrer dans son équilibre.

Pénétrons dans le labyrinthe des actes humains ; nous y découvrirons l'astuce où les bassesses élevant des autels à l'igno-

rance opulente ; le crédit se prêtant au crédit, afin de marquer leurs mutuelles malversations ; l'encre de la chicane noircissant les affaires les plus justes pour donner des couleurs favorables aux plus iniques ; les Tribunaux jamais d'accord, se contredisant à chaque pas leurs jugements, & se rejettant sur des formes plus ou moins observées pour justifier leurs opinions par des bévues ; enfin tant d'autres abus, dont l'énumération serait aussi fatiguante qu'elle révolterait une ame délicate. Tous les malheurs viennent-ils d'autre part que de l'oppression ? Le pauvre Peuple accoutumé à être pillé, a trouvé tant de gens dont les imaginations se sont exaltées par l'exemple, qu'il n'est pas étonnant qu'on ne découvre plus en lui qu'un squelette vivant ; ils disparaîtront, ces exemples ; lorsqu'à l'appui d'une juste appréciation des produits territoriaux, base de toutes les opérations, le Souverain ne sera plus obligé de profiter des entraves du fisc pour augmenter les revenus de l'Etat : lorsqu'en simplifiant les loix, elles ne se prêteront plus aux rubriques des Gens d'affaire, & qu'il ne faudra pas à un malheureux Client vingt années de souffrances,

s'il eſt dit qu'il doit être ruiné dans un ſeul jour.

Ce n'eſt pas le pauvre ſeulement qui tirera de précieux avantages des intentions de Sa Majeſté : ces ames pacifiques n'ayant d'autre ambition que la tranquillité dans leurs foyers, & qui, vivant d'un modique revenu, coulent paiſiblement leurs jours au ſein d'une famille qu'ils élevent dans la crainte de Dieu & l'amour pour leur Roi ; eh bien ! ils en cueilleront les fruits. Qu'un miſérable ſuborneur jette le trouble dans leur maiſon, qu'un voiſin dangereux forme des prétentions ſur le peu qu'ils poſſédent ; au ſiécle où nous vivons, que de riſque pour eux ! Si le raviſſeur tient ſeulement à un Grand, ſon crime ſera taxé d'étourderie ; ſi le prétendant a du crédit, les invraiſemblances de ſes droits ſeront des titres en ſa faveur. Reſſources vaines, diſparaiſſez avec l'abus du pouvoir ! L'impôt territorial vous anéantit. N'ayant plus de prétexte à opprimer le Laboureur, le Citoyen ne vous craint plus.

Les ſciences & les arts dont ce ſiécle ſe vante d'avoir reculé les limites, euſſent bien fait d'autres progrès, ſi comme chez

les Grecs, c'était pour la plûpart des Grands ou des Gens fortunés qui les cultivaſſent : mais n'étant en général réputés parmi nous, que comme des moyens du Tiers-Etat, pour échapper à la miſere du peuple ; il n'eſt pas étonnant que la moitié de la vie des artiſtes ſoit employée à ſe créer plutôt des protecteurs, à jetter des ridicules ſur leurs rivaux, qu'à ſe perfectionner dans leurs travaux. Le grand talent aujourd'hui n'eſt pas d'en avoir ; c'eſt de parvenir à perſuader de la ſupériorité du ſien, lorſqu'il n'eſt que très-médiocre ; auſſi, que d'intrigues, que de ruſes, de plates menées ſont miſes en uſage afin d'en venir là ! Quel triomphe pour l'abus du pouvoir de voir à ſes pieds le Génie lui demander du pain ! Souvent même pour l'humilier davantage, ne l'a-t-on pas vu prodiguer en ſa préſence des dons à l'ineptie, ſur-tout dès qu'elle eſt préſentée par un joli minois ? Les ſciences exactes, il eſt vrai, ſont un peu plus à l'abri de ſes coups ; encore pour obtenir les lauriers académiques, leur faut-il bien quelques ſoupleſſes. Mais, où les influences de l'abus ſont encore plus fréquentes, c'eſt dans ces temples conſacrés au bon goût,

par les touchantes illuſions qu'y préſentent les Muſes : lorſqu'à force de baſſeſſes, l'impéritie & la noirceur ont obtenu d'y préſider ; c'eſt alors que les artiſtes qui en faiſaient l'ornement, s'ils ne rampent à leur tour, ſont en proie aux tracaſſeries les plus révoltantes : le génie trop ſenſible y périt de chagrin. On ne l'a que trop vu, * & l'artiſte le plus chéri du Public, à peine eſt-il au-deſſus des beſoins de la vie, qu'il s'en éloigne pour jamais. Quelle perſpective pour les cœurs honnêtes qui auraient deſſein d'y pénétrer ! Les talents ſans doute ont beſoin d'être protégés, mais cette protection n'eût jamais dû dépendre des caprices du pouvoir ; & le pouvoir émanant de l'oppreſſion générale, à la diſparution de celui-ci ; quels effets n'en doit-on pas attendre pour la promulgation des arts & l'avancement dans les ſciences ?

Un mot, avant de finir, ſur les variations miniſtérielles. Les Etrangers reprochent au Français ſon inconſtance, & attribuent à ſa légereté les fréquents déplacements de ſes Miniſtres. C'eſt à tort.

* La mort de Sacchini.

Ils devraient plutôt en chercher la cauſe dans les intérêts particuliers des Privilégiés, dans les intrigues de Cour, dans les cabales de ces gens qui ne ſubſiſtent que par les dupes qu'ils font à l'aide des révolutions qu'ils operent. Rien auſſi de moins étonnant que de voir un homme d'Etat préconiſé en entrant au Miniſtere, flatté pendant un tems, & deſſervi par les mêmes perſonnes qui en ont obtenu & qu'elles deſiraient; tout cela afin de profiter d'un nouveau changement pour accaparer davantage : de là cette foule de petits intriguants tarrés dans les Provinces, & qui ſous le voile du bien public, viennent dans la Capitale entaſſer projets ſur projets, établiſſements ſur établiſſements. Les protecteurs de ceux-ci, ſous l'appas de l'or, en font valoir tout le ſpécieux comme un bien pour l'Etat. Le Miniſtre en place, ſous ce point de vue, les reçoit & s'y laiſſe tromper, comme les dupes qui après y mettent des fonds, en les prenant à leur compte. Cette réuſſite enhardit une cabale contre : ſurvient un autre Miniſtre qui, ſelon l'uſage reçu, renverſe tout; & l'intrigue recommence ſur de nouveaux frais.

L'impôt territorial étant, comme nous l'avons dit, la donnée des autres opérations d'un Etat ; il faudrait de grandes malverſations de la part d'un homme en place pour s'en éloigner ; & cela ſerait d'autant plus difficile, que la ſimplicité dans toutes les affaires du Gouvernement en ſerait l'heureuſe ſuite ; mais trop de gens ſont intéreſſés à ce que rien ne ſoit clair ; & l'obſcurité dans les renouvellements leur convient mieux.

L'honneur, la bonne foi, les mœurs, en un mot. Le bien public étant les heureux fruits de la perception d'un impôt territorial, je craindrais de fatiguer mes Lecteurs par l'énumération de tous les autres avantages qui en doivent réſulter. Il ſuffirait d'y appercevoir le ſoulagement du pauvre, pour émouvoir toutes les ames ſenſibles ; & dans ces tems où les cœurs s'ouvrant plus que jamais à la compaſſion, manifeſtent par leurs aumônes la part qu'ils prennent à ſes tourments. Ce que je dirais ne ſerait rien en comparaiſon de leurs bienfaits.

Les vérités que j'ai oſé mettre ſous les yeux du Public ſont conſtantes ; & ſans manquer aux reſpects dûs à la Nobleſſe

& au Clergé, j'ai cru qu'un bon Citoyen pourrait ſe les permettre : elles ſont puiſées dans les abus que la juſtice du Roi veut corriger. Leur anéantiſſement, comme je crois l'avoir démontré, eſt à l'avantage des Privilégiés. Je laiſſe à penſer actuellement de quel œil doivent être vues, non leur réſiſtance, mais les objections qu'ils ont faites pour que Sa Majeſté change ſes intentions : je le répete, ce ſera le malheur de la France; & notre bon Roi chérit trop ſon Peuple pour le ſouffrir.

O Henri ! à ton nom ſeul, quel cœur vraiment Français n'a pas toujours treſſailli de reſpect & de joie ! Grand Roi ! que tant de vertus ont placé parmi les Immortels, au rang des Souverains chéris de leurs Sujets ! tourne les yeux vers ta Patrie; vois ſa ſplendeur ; en même tems connais ſa détreſſe.

Hélas ! c'eſt en vain peut-être que Louis veut, comme toi, par ſes bienfaits, la forcer d'être heureuſe. D'impitoyables préjugés, d'odieux priviléges ſemblent vouloir s'oppoſer à la grandeur de ſes vues ; non que ſon équité n'en ait démêlé tout l'intérêt ; mais ſon Peuple qui l'adore tremble

qu'elles ne ſoient pas remplies dans toute leur étendue. Quitte un moment le ſéjour de l'immortalité : environné de cette gloire qui t'eſt propre, apparais au réveil de notre Roi, de cet auguſte rejetton de ta Race & qui te rend ſi bien à nos yeux ; tu le trouveras ſans doute occupé de notre bonheur : ſaiſis cet inſtant pour affermir ſa volonté ſuprême ; rappelle-lui ce qu'il t'en a coûté pour engager le Français d'être heureux ſous tes Loix ; dis-lui que ſa grande ame ſe tienne en garde contre les piéges que ne manquera pas de lui tendre l'eſprit de diſcuſſion eſcorté de l'art des Courtiſants & du don des lumieres ; ajoute que la miſere du Peuple eſt au comble, que l'unique moyen de le rendre à lui-même eſt de recourir à la nature par une égale répartition des tributs de la terre ; inſiſte bien ſur cet article, en éloignant de ſon cœur toute autre eſpece de reſſources, exagérées dans leur préſentation par les eſprits de corps ou d'intérêts particuliers, & dont le réſultat, comme on l'a toujours vu, ne fut jamais que d'opprimer le pauvre, d'épargner les Grands, d'exciter l'aſtuce, la cupidité de l'intrigue ou de l'agiotage, & de ne rien faire pour l'Etat.

Sans doute, à ton aſpect & d'après ton diſcours, notre jeune & vertueux Monarque, tranſporté d'amour & de reconnaiſſance, voudra ſaiſir ton ombre, & l'embraſſer.... Entretiens, grand Roi ! ſon illuſion; exalte ſi bien ſes ſens, qu'au même inſtant il trace l'irrévocable arrêt qui fixe à jamais la proſpérité de l'Etat; & que ces bons Français que tu chériſſais tant, & qui t'idolâtriſaient, aient encore après deux cents ans, la douceur de te devoir l'accompliſſement de leurs vœux.

Après ce dernier acte de ta bienfaiſance, retourne, puiſqu'il le faut, à cette place aſſignée dans le Ciel aux Princes vertueux; & répandant ſur Louis ton auguſte influence, laiſſe à ſon ame l'inexprimable ſatisfaction d'obtenir en t'imitant le cœur de ſes Sujets.

FIN.